

N/REF : 6/11/2025 16H17 C:000502 I:16802
V/REF : 861316
V/Email reçu le Jeudi 06/11/2025 à 16H17

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1365
IMMEUBLE : RUE DE LA NOE -1365
RUE DE LA NOE
N° 1/1BIS/3/3BIS/5/5BIS
35620 TEILLAY

Rennes, le 01 Avril 2026

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest

LOCALISATION : 1 RUE DE LA NOE 06 06 65 91 46 - 02 23 31 24 33 MME CONTRERAS BELINDA
MOTIF : REFIXER LES RADIATEURS DU RDC (PROBABLEMENT ELECTRIQUE)
Donneur d'ordre : M. G QUITIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 13/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MALGRÉ LA PRISE DE RDV, LA LOCATAIRE NE PEUT NOUS RECEVOIR
INTERVENTION A REPROGRAMMER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 28/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
LOCATAIRE ABSENTE, ELLE EST HOSPITALISÉE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : 1501: MSG REP
--
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/11/25 A 16H45 GURVAN.QUINTIN@ESPACIL.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 28/11, LA LOCATAIRE EST HOSPITALISÉE,
DEVONS NOUS GARDER LE DOSSIER OUVERT?

1311: MSG REP
--
AT LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 13/11/25 A 10H09 M. G. QUINTIN

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/11/25 A 16:43 M. G. QUINTIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
1,00	H(s) Main d'Oeuvres hors BPU 13/11	1	52,00			52,00
1,00	H(s) Main d'Oeuvres hors BPU 28/11	2	52,00			52,00
TOTAL H.T.						104,00
T.V.A. a 10,00%						10,40
TOTAL T.T.C.				En EURO		<u>114,40</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.